

## PROCES – VERBAL

**Objet :** CONSEIL COMMUNAUTAIRE – EURRE (Amphithéâtre - Ecosite)

**Date :** 25 FEVRIER 2025 à 19h

37 PRESENTS :

MMES CASTON J., DUBOIS C., CHALEAT R., BRUNIAU S., MARION C., DAMBRINE F., GEAY MC., JACQUOT C., BRUN F., MOULINS-DAUVILLIERS G.

MRS CHAGNON JM., CARRERES B., DELCOURT K., GAGNIER G., VALLON C., CHAREYRON G., RIBIERE P., ESTEOULLE R., SERRET J., ARNAUD R., ESTRANGIN M., CAILLET C., BONNET C., BOUCHET JL., FAYARD F., CHAVE P., FAURE JF., VILLIOT D., AURIAS C., AUDEMARD N., COURTIAL G., DESSENNE M., PEYRET JM., PATONNIER T., COTTON D., GILLES D., BREYNAT P.

7 ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MMES MANTONNIER N., FLICK J., ZONTINI E., GRANGEON S.  
MRS CROZIER G., MANTONNIER L., JAVELAS T.

QUORUM : 31

6 ABSENTS EXCUSES :

MME BERNARD E.  
MRS MOREL L., BOUVIER JM., ROUX G., LOMBARD F., D'HEROUVILLE C.

A été désigné secrétaire de séance : Monsieur Robert Arnaud

---

### RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

#### ANIMATION CULTURELLE

1. Appel à projets Résidence de territoire à vocation d'éducation artistique et culturelle – année 2025

#### ENVIRONNEMENT

2. Avis de la CCVD dans le cadre de la consultation relative au document-cadre définissant les surfaces agricoles qui pourront être ouvertes à des projets d'installations photovoltaïques au sol (hors agrivoltaïsme)

#### SOLIDARITES

3. Séjours vacances : soutien et organisation de séjours vacances sur le territoire

#### HABITAT

4. PLH : Aide à la création de logements locatifs sociaux publics. Opérations éligibles en 2024

#### ADMINISTRATION GENERALE

5. CDESI (commission départementale des espaces, sites et itinéraires de la Drôme) : modification de la représentation de la CCVD
6. Fonds de concours : 16ème commission

## SPORTS

7. Piscine intercommunale à Loriol : prorogation de 3 mois de la durée de validité des carnets de tickets d'entrées à la piscine.
8. Escalade : avenant modificatif de l'Accord de délégation pour le suivi des sites naturels d'escalade

## RESSOURCES HUMAINES

9. Petite enfance : création de 1 poste de Rédacteur territorial à temps complet (35 heures hebdomadaires)
10. Avancement de grade : création d'un emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet
11. Restauration collective : suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet (28h) et création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet

## ECONOMIE

12. Biens immobiliers. Tarifs de location

Le Procès-Verbal du Conseil du 29/01/25 n'appelant pas d'observations est approuvé.

Monsieur Robert Arnaud est désigné secrétaire de séance.

## **INFORMATIONS DU PRESIDENT**

### Délégations du Conseil données au Bureau

	<b>BUREAU DU 4 FEVRIER 2025</b>	<b>DECISIONS</b>
<b>Gestion des déchets</b>	1 Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de l'amiante lié pour la période 2025-2028	Collecte CCVD : 50 tonnes/an pour un coût de 6 000 € Objectif : obtenir des tarifs plus avantageux via le groupement de commandes (coordonnateur : sytrad)
	2 Reprise déchets d'emballages : signature du contrat de reprise filières plastiques 2024/2029	Organisme : Valorplast Tarif plancher entre 0 et 160 € suivant le flux
	3 Leko : signature contrat de reprise des emballages et papiers	Agrément renouvelé pour la période 2024-2025 (Leko et Citeo)
<b>Economie</b>	4 Saoû : demande de subventions auprès de l'État au titre du fonds vert "Recyclage foncier" / DETR et la Région au titre du « bois local » pour la construction d'un bâtiment d'activités	Coût total de l'opération : 854 663 € dont DETR/DSIL 156 440 €, Région (bois local) 39 588 €, <b>Fonds vert 285 817 €</b> , CCVD 372 818 €
	5 Création d'un nouveau parc d'activités – Allex : achat des parcelles ZS 632, ZS 633 et ZS 634 sur la commune d'Allex	Achat aux consorts Lambert au prix de 282 500 € pour une surface de 36 220 m <sup>2</sup> , frais d'acquisition à la charge de la CCVD Indemnisation du fermier, calculée par la SAFER, AMO de la CCVD Rémunération SAFER : 5 % sur prix de vente des parcelles et 5 % montant indemnités
	6 Food-truck sur les parcs d'activités : renouvellement de la convention	Ajustements sur la durée et les modalités de renouvellement de la convention, les droits et obligations de l'occupant
	7 Etude sur les scénarios de stockage hivernal pour le secteur crest-sud : convention avec la fédération de pêche de la Drôme pour la mise à disposition de données de l'inventaire Plans d'eau	
<b>Petite enfance</b>	8 Financement actions petite enfance : Multiaccueil (extension 15 places) et Relais Petite Enfance Grâne et Relais Petite Enfance à Beaufort sur Gervanne : convention CCVD/CAF	Création LMA à Grâne avec extension 15 places : 285 000 €, création antenne RPE à Grâne 125 000 €, aménagement RPE à Beaufort 125 000 €, aménagements extérieurs nanocrèche à Beaufort 26 402 €
	9 Convention « médecin référent EAJE » entre la CCVD et le Docteur Matthieu Puechguiral – approbation de l'avenant numéro 3	Mise à jour de la liste des structures, modification des missions et de la rémunération à compter du 1/3/2025 : 300 € mensuels pour 3 consultations en LMA et 1 en microcrèche

	10EAJE : approbation convention CCVD / Conseil Départemental de la Drôme (dispositif de places réservées) pour l'année 2025	Nombre annuel d'heures d'accueil : 1 800 Montant forfaitaire versé par le Département : 2.20 €/heure (utilisée ou non)
<b>Solidarités</b>	11Point Chantiers d'activités jeunes : renouvellement 2025	10 chantiers dans les communes, 3 pour la CCVD (3-7 jeunes) Montant : 55 € par jeune (bourse loisir) + 2 100 € gratification (jeunes chantiers CCVD)
	12Bourse au permis : reconduction 2025 et modification de la convention avec les auto écoles	10 bourses supplémentaires (50 au total) ; jeunes de 15 ans prioritaires selon leur projet professionnel (apprentissage, ... nécessitant d'avoir le permis)
	13Circuits découverte des métiers : demande de subvention annuelle	40-50 entreprises, 7 établissements, 800 élèves de 4 <sup>ème</sup> Montant : 13 090 € dont Département 3 000 €
<b>Mobilités</b>	14Déploiement de l'autopartage : renouvellement de la convention de partenariat entre la commune de Loriol sur Drôme et la CCVD	Poursuite de l'expérimentation en régie pendant 2 ans (2025 et 2026). Prestataire d'exploitation (entretien véhicules, ...) : CLEM Achat de 2 véhicules d'occasion Montant 2 véhicules 2 ans : 71 000 € dont recettes location 13 346 €, fonds vert 35 500 €, CCVD 22 154 €
	15Bonus BSR pour les 14-25 ans : renouvellement du Bonus BSR, aide pour le Brevet de Sécurité Routière	Gestion de l'enveloppe 1 000 € pour les jeunes 14-25 ans par le service mobilité (et plus par le service solidarités)
<b>Animation territoriale</b>	16Appel à projets égalité des chances et investissement social (les ateliers du Campus) : demande de subvention à la CAF	Programmation des ateliers du campus pendant les vacances Financement CAF sollicité : 6 000 € Financement CAF sollicité : 8 000 €
	17Appel à projets MSA grandir en milieu rural (les ateliers et les rencontres du Campus) : demande de subvention	
<b>Service aux communes</b>	18Mutualisation – secrétariat de mairie permanent : évolution horaire pour la commune du Poët Célard	Augmentation du temps de travail de la secrétaire de mairie permanente : 14h à 17h45
<b>Environnement</b>	19Biovallée 2040, territoire à énergie positive : avenant n°3	3 <sup>ème</sup> poste chargé de mission ENR partagé Part CCVD 2025 : 37 080.12 € ; part 3CPS 2025 : 22 560.17 €
<b>Affaires juridiques</b>	20Résilience anticipée avec la société FONCIERE ECO PLUS du bail à construction et cession à la CCVD des biens et droits immobiliers construits sur les parcelles section YE numéro 350 et section YE numéro 354, sur le parc Ecosite	Négociation CCVD / Parc Eco plus pour un montant de 1 150 000 € HT Montant estimé des travaux : 600 000 € Prix estimé au m <sup>2</sup> : 500 € Objectif de location à des entreprises

- **Récapitulatif des locations 2024 (entrées)**

**2024 - RECAPITULATIF DES LOCATIONS**

***Bâtiment Hôtel d'Entreprises – Ecosite***

Nicolas MICHOT  
Date d'entrée : 19 juillet 2024  
Activité : Avocat

Patricia GOURVENEK  
Passage du bureau 15 au bureau 1 le 15 avril 2024  
Activité : Kinésiologie, ostéo kinésiologie

***Bâtiment Pôle Bio – Ecosite***

Association FIBL France  
Location d'un bureau supplémentaire le 13 à compter du 22 février 2024  
(Au total 7 bureaux loués au FIBL)

***Logement d'habitation jouxtant les bâtiments de la compagnie Transe Express – Ecosite***

Messieurs Moussa SALL, Moussa DIA  
Date d'entrée : 29 novembre 2024  
Activités : Accueil de deux volontaires de solidarité internationale. L'objet de cette coopération est l'animation/éducation artistique et culturelle à la biodiversité et au tri des déchets. Sensibilisation à la gestion des déchets et protection de la biodiversité.

**1. Appel à projets Résidence de territoire à vocation d'éducation artistique et culturelle – année 2025**

Madame Séverine Bruniau rappelle que la Convention Vers une Politique Culturelle de Territoire permet d'initier des partenariats entre les collectivités territoriales et l'État autour de projets permettant le développement de l'Éducation Artistique et Culturelle.

Ce soutien à une résidence de territoire à vocation artistique et culturelle a pour intention :

- D'accompagner l'émergence de propositions artistiques de qualité à destination de la petite et toute petite enfance.
- D'accompagner les structures artistiques dans leur intention de créer pour ce public particulier.
- D'ouvrir de véritables espaces d'échanges et de travail associant structures artistiques, parents et spécialistes de la petite enfance.

Les objectifs de cette résidence de territoire à vocation artistique et culturelle sont de :

- Développer la prise en compte des droits culturels et l'implication citoyenne dans les projets culturels et artistiques.
- Favoriser l'accès à la culture pour tous et toutes, notamment en s'appuyant sur les 3 piliers de l'éducation artistique et culturelle : la rencontre avec les œuvres et les artistes, l'initiation à la pratique artistique, l'acquisition de connaissances.
- Faire se rencontrer différentes pratiques professionnelles et initier des démarches collaboratives autour d'un ou plusieurs projet(s) commun(s).

Cet appel à candidature s'adresse aux structures artistiques et culturelles dont le siège social est domicilié sur le périmètre de la Communauté de Communes du Val de Drôme, ou à défaut pouvant prouver de projets pérennes et/ou de leur implication sur le territoire de la Communauté de Communes du Val de Drôme.

Le thème phare de cette résidence découle de rencontres collectives menées sur le territoire. Lors de ces rencontres, les enjeux du sensible et de la relation au vivant des jeunes enfants ont été identifiés comme majeurs. Les formes artistiques et les champs d'intervention proposés devront donc aborder et révéler ces enjeux au travers d'expériences sensibles et sensorielles.

Le montant maximum de la subvention sera de 20 000 euros tout compris. Les dépenses éligibles sont les frais artistiques et techniques exclusivement liés à la résidence. La Communauté de communes du Val de Drôme ne prend pas en charge l'hébergement, ni les frais de restauration, ni les frais de transport. Il n'y a pas de lieu de travail mis à disposition.

Il est proposé un lancement de l'appel à candidature en mars 2025, pour une réception des candidatures jusqu'au 26 mai 2025. Les structures artistiques candidates seront accompagnées pour affiner leur projet et leur plan de financement. Un comité technique sous la responsabilité de la conseillère déléguée analysera les projets sur la base de critères internes, pour établir une sélection des projets accompagnés en juillet 2025.

***Le Conseil :***

- valide le lancement de cet appel à résidence et le planning envisagé
- valide le processus de sélection des projets
- dit que le montant des dépenses est inscrit au budget 2025
- autorise le président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

## ENVIRONNEMENT

### 2. Avis de la CCVD dans le cadre de la consultation relative au document-cadre définissant les surfaces agricoles qui pourront être ouvertes à des projets d'installations photovoltaïques au sol (hors agrivoltaïsme)

Monsieur Jean Serret rappelle que l'Etat français a été condamné par l'Union Européenne pour insuffisance de production d'énergies renouvelables alternatives. La DDT a confié aux chambres départementales d'agriculture la rédaction d'un document-cadre qui définit les surfaces agricoles et forestières qui pourront être ouvertes à des projets d'installations photovoltaïques au sol (hors agrivoltaïsme), ainsi que les conditions d'implantation dans ces surfaces.

Seuls peuvent être identifiés au sein de ces surfaces, des sols réputés incultes ou non exploités depuis une durée minimale de 10 ans ainsi que les surfaces répondant à des caractéristiques définies à l'article R 111-58 du Code de l'urbanisme.

Dans ce cadre, sur le territoire de la CCVD, 53.82 ha soit 31 tènements, répartis sur 12 communes ont été identifiés par la chambre d'agriculture dans le document cadre. Ces parcelles sont alors soumises à avis des communes et de la CCVD.

Une conférence des maires s'est déroulée le 4 décembre 2024 afin de présenter aux communes concernées les zones identifiées par le document cadre. Un courrier a ensuite été transmis aux communes afin de les informer de la consultation officielle et de leur proposer de centraliser leurs avis puis et de les transmettre sur la plateforme dédiée.

La CCVD propose alors de transmettre l'avis suivant, basé sur l'avis des communes :

- sur les 53.82 ha initialement identifiés dans le document cadre par la Chambre d'Agriculture, les communes proposent de conserver 12.55 ha et de retirer 41.27 ha du document.
- D'autre part, les communes proposent d'ajouter 6 zones au document cadre soit 16.61 ha.

Il est proposé au conseil communautaire de transmettre un avis favorable sous réserve d'intégrer les modifications (ajout et retrait des parcelles mentionnées ci-dessus).

#### ***Le Conseil :***

- donne un avis favorable au document-cadre définissant les surfaces agricoles qui pourront être ouvertes à des projets d'installations photovoltaïques au sol (hors agrivoltaïsme), sous réserve d'intégrer les modifications (ajout et retrait) des zones mentionnées dans la présente délibération.***
- autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération***

## SOLIDARITES

### 3. Séjours vacances : soutien et organisation de séjours vacances sur le territoire

Monsieur Jean Serret informe que, suite à la présentation de Madame Nathalie Mantonner au dernier Conseil communautaire (présentation du diagnostic enfance jeunesse, besoins repérés et actions à mettre en œuvre), il est alors apparu pertinent pour la CCVD de travailler sur 2 axes :

1. Devenir soutien des accueils de loisirs existants en leur proposant un lieu propice à l'accueil de mini-camps, séjours vacances et autres pour leurs publics
2. Organiser des séjours pour l'ensemble des jeunes (12-17 ans) du territoire

- **Disposer d'un lieu propice à l'accueil de séjours.**

La commune de Félines-sur-Rimandoule est volontaire pour mettre à disposition sa salle communale « Jehan Pinart » et le terrain communal adjacent durant la période estivale.

Ce partenariat sera formalisé dans le cadre d'une convention de mise à disposition

La communauté de communes doit se procurer l'équipement nécessaire à l'accueil de 24 jeunes et 5 adultes pour un séjour sous tente (cuisine, tentes, matériel pédagogique etc...)

<b>BUDGET PREVISIONNEL EQUIPEMENT</b>	
MATERIEL DE CAMPEMENT	10 000
MATERIEL INFIRMERIE	1 000
MATERIEL INTENDANCE	10 000
MATERIEL PEDAGOGIQUE	5 000
<b>TOTAL</b>	<b>26 000</b>

Afin de rendre accessible le projet au plus grand nombre de communes, la proposition est de ne pas répercuter le coût de l'investissement au projet.

La Communauté de communes assume ce coût et sollicitera des subventions de la CAF et de la MSA.

- **Mettre à disposition ce lieu équipé pour accueillir des séjours organisés par les accueils de loisirs ou communes du territoire.**

La mise à disposition du lieu par la CCVD aux structures désireuses d'organiser des séjours sera formalisée dans le cadre d'une convention précisant notamment les dates du séjour, le nombre de personnes concernées (enfants, adultes), l'âge des enfants, le tarif de la mise à disposition, ...

Le coût jour a été calculé en proratisant le nombre de jours d'utilisation du terrain et une projection sur la consommation des fluides.

Le nombre de jours d'utilisation prévisionnel est de 27 jours pour 2025

Le budget prévisionnel de mise à disposition du terrain :

<b>Charges</b>		<b>Produits</b>	
Location sanitaires	1 097	Communes	840
Coût fluides	648	CCVD	905
<b>TOTAL</b>	<b>1 745</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 745</b>

Le tarif journalier de la mise à disposition du terrain équipé est proposé à 65 Euros.

- **Organiser des séjours pour l'ensemble des jeunes (12-17 ans) du territoire**

La proposition est que la CCVD organise 2 séjours au mois de juillet 2025 pour l'ensemble des jeunes du territoire.

- 1 semaine pour les 11-14 ans
- 1 semaine pour les 15-17 ans

Dates envisagées : du dimanche 06 juillet au samedi 19 juillet 2025

Ressources humaines : 4 postes d'animation +1 poste de direction (non comptabilisé dans les effectifs agissant auprès des enfants)

Activités envisagées : activités nature, poterie, randonnées, cabanes, accrobranche, kayak...

Public cible : les enfants des foyers de la communauté de communes (notamment ceux qui ne partent pas en vacances)

En cas de place vacante, possibilité d'accueillir les jeunes d'un autre territoire selon un tarif extérieur prenant en compte le QF.

Si le nombre de demandes dépassait 24, la proposition est de sélectionner les dossiers à partir des 3 premiers critères retenus par la commission jeunesse

- 1- Mixité de territoire (représentativité de l'ensemble des bassins de vie)
- 2- 1<sup>er</sup> départ en séjour
- 3- Mixité sociale

Financeurs sollicités : CAF, MSA, JPA (Jeunesse en Plein Air)

Le budget prévisionnel de 2 séjours pour la CCVD :

Charges		Produits	
Charges fluides	905	CAF bonus CTG	6 720
Budget pension complète	3 248	Participation familles	12 000
Budget véhicule (location + essence)	3 280	CCVD	2 999
Coût RH séjour	10 566		
Budget activités	3 720		
<b>TOTAL</b>	<b>21 719</b>	<b>TOTAL</b>	<b>21 719</b>

Le coût moyen d'un séjour par jeune est de 452.50 euros.

#### Tarifs proposés

La communauté de communes, dans le cadre de son action sociale et dans sa volonté de permettre aux jeunes du territoire de bénéficier de séjours de vacances, propose de prendre en charge une partie de coût selon les facteurs ci-dessous proposés :

- Proposer des tarifs accessibles pour un séjour proche de chez soi
- Proposer des tarifs similaires à ceux des communes et territoires environnants
- Proposer des tarifs liés au quotient familial afin de bénéficier des aides de la CAF

QUOTIENT FAMILIAL CAF	TARIF SEJOUR 7 JOURS Jeune du territoire	TARIF SEJOUR 7 JOURS Jeune extérieur au territoire
Inférieur ou égal à 885 euros	200	240
Entre 886 et 1299 euros	250	300
Supérieur ou égal à 1300 euros	300	360

Les familles dont le quotient familial est inférieur à 886 euros pourront bénéficier des aides de la CAF. Les jeunes nés en 2014 (ou 2013 pour ceux qui n'ont pas bénéficié de l'aide) pourront bénéficier du PASS COLO

L'adhésion à Jeunesse en Plein Air permettra aussi une aide pour les jeunes dont le quotient familial n'excède pas 1500 euros et résidant en ZRR.

Monsieur Philippe Ribière demande si les 2 critères sont cumulatifs.

Monsieur Jean Serret confirme que le jeune doit avoir un QF inférieur à 1 500 € ET résider en zone de revitalisation rurale, qui est devenue depuis 2024 « France Ruralités Revitalisation » (FRR).

Il est proposé d'annuler le séjour s'il y a moins de 12 inscriptions.

Le budget prévisionnel du projet global :

Charges		Produits	
Equipement matériel	26 000	Bonus CTG	6 720
Charges fluides	1 745	Subvention CAF	10 400
Budget pension complète	3 248	Subvention MSA	7 000
Budget véhicule	3 280	Participation communes	840

Coût RH séjour	10 556	Participation familles	12 000
Budget activités	3 720	Participation CCVD	11 599
<b>TOTAL</b>	<b>48 559</b>	<b>TOTAL</b>	<b>48 559</b>

**Le Conseil :**

- Valide le projet tel que présenté ci-dessus sous réserve de l'adoption par les communes des nouveaux statuts votés en conseil communautaire du 29 janvier 2025
- valide la convention de mise à disposition entre la CCVD et la commune de Félines
- valide la convention type liant la CCVD et les communes organisatrices de séjours
- approuve le budget prévisionnel d'équipement pour un montant de 26 000 €
- approuve le tarif journalier fixé à 65 € pour la mise à disposition du lieu par la CCVD aux structures désireuses d'organiser des séjours
- approuve le tarif des séjours 7 jours fixé entre 200 et 300 € selon le quotient familial des familles pour les jeunes habitant le territoire et compris entre 240 et 360 € pour les jeunes extérieurs au territoire.
- recherche et sollicite les financements possibles pour cette action
- Dit que les crédits sont inscrits au BP de l'exercice en cours
- Autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**HABITAT**

**4. PLH : Aide à la création de logements locatifs sociaux publics. Opérations éligibles en 2024**

Madame Catherine Jacquot rappelle que, dans le cadre du PLH, des objectifs quantitatifs de logements locatifs sociaux ont été validés commune par commune.

Afin d'atteindre ces objectifs ambitieux, une aide financière a été instaurée, par délibération du Conseil communautaire du 16 octobre 2012.

Elle concerne à la fois les bailleurs publics et les communes.

**1/ Aides à destination des Bailleurs Publics :**

- Demande des bailleurs HLM

Communes	Opérateur	PLUS	PLAI	TOTAL logements NEUFS
ALLEX Clos Nodon	Habitat Dauphinois	2	1	3 logements
LIVRON - Saint Genys	DAH	3	2	5 logements
LIVRON – Rue Fauchetière	Soliha		1	1 logement
LORIOLE – Le Passage	Valence Romans Habitat	1	1	2 logements
LORIOLE – Les Promenades	Valence Romans Habitat	4	2	6 logements
<b>TOTAL</b>		<b>10</b>	<b>7</b>	<b>17 logements</b>

Les demandes de DAH, Habitat Dauphinois, Soliha et Valence Romans Habitat (VRH) sont inscrites dans la Programmation **HLM 2024**, validée par l'Etat.

Monsieur Daniel Gilles demande dans quel contexte VRH intervient sur le territoire.

Monsieur le Président répond que ce bailleur élargit son périmètre d'intervention pour accroître leur volant d'activités.

- Attribution de la subvention de la CCVD aux bailleurs publics pour 2024 :

Il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer une subvention à DAH pour les opérations suivantes :

Programmation HLM 2024	Subvention CCVD	Opérateur	Logements créés (neuf)
ALLEX Clos Nodon	2 000 €	Habitat Dauphinois	3
LIVRON St Genys	3 500 €	DAH	5
LIVRON – Rue Fauchetière	1 000 €	Soliha	1
LORIOU – Le Passage	1 500 €	VRH	2
LORIOU – Les Promenades	4 000 €	VRH	6
<b>TOTAL</b>	<b>12 000 €</b>		<b>17 logements</b>

Rappel : la CCVD accorde 500 € par logement PLUS et 1 000 € par PLAI.

## 2/ Aide à destination des Communes

- Demande de rénovation de logements communaux :

En 2024, quatre communes ont déposé une demande de financement pour la rénovation de 6 logements communaux.

- Attribution de la subvention aux communes pour 2024 :

Il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer une subvention aux opérations suivantes :

Rénovation de logements communaux éligibles en 2024		
Communes	Subvention	Logements rénovés
SAOU	4 000 €	2
LORIOU	2 000 €	1
MONTCLAR	2 000 €	1
MONTOISON	4 000 €	2
	<b>12 000 €</b>	<b>6</b>

Rappel : la CCVD accorde 2 000 € par logements communaux

**Le Conseil :**

- Approuve les opérations éligibles à l'aide à la création de logements locatifs sociaux publics pour l'année 2024
- Attribue une subvention à Habitat Dauphinois, Drôme Aménagement Habitat, Soliha et Valence Romans Habitat pour la création de 17 logements sociaux
- Attribue une subvention aux communes de Saoû, Loriol, Montclar et Montoisson pour la rénovation de 6 logements communaux
- dit que les crédits sont inscrits au BP 2025
- Autorise le Président à signer tous documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente délibération

## ADMINISTRATION GENERALE

### 5. CDESI (commission départementale des espaces, sites et itinéraires de la Drôme) : modification de la représentation de la CCVD

Monsieur Jean Serret rappelle la délibération n°04/28-05-24/C désignant des représentants à la CDESI.

La CDESI traite notamment des problématiques de sentiers, de sports de nature et d'escalade, sujets faisant partie des délégations dévolues à Monsieur Loïc Morel, 4<sup>ème</sup> Vice-Président.

Monsieur le Président estime judicieux et cohérent de modifier la représentation de la CCVD à cette commission en désignant Monsieur Loïc Morel en tant que titulaire.

Il propose que Monsieur Benoit Maclin reste suppléant.

Monsieur le Président informe que Madame Clémentine Pignon, nouvelle chargée de mission en charge des sentiers et itinéraires de randonnée, a commencé ses rencontres avec les élus dans la Gervanne/Sye. Le travail de conventionnement avec les propriétaires privés s'avère compliqué.

**Le Conseil :**

**- Désigne :**

*o Monsieur Loïc Morel, titulaire*

*o Monsieur Benoît Maclin, suppléant*

*en tant que représentants de la CCVD au sein de la CDESI*

*- Autorise le Président à signer tous documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

**6. Fonds de concours : 16ème commission**

Monsieur Robert Arnaud informe que la 16ème commission s'est réunie pour émettre un avis pour chacun des 2 demandes formulées par les communes de Chabrillan et de Vaunaveys la Rochette.

La commission propose au conseil communautaire :

<b>PROJETS :</b>	<b>MONTANT TRAVAUX</b>	<b>MONTANT FDC</b>	<b>TAUX FDC</b>
<b>Vaunaveys :</b> Travaux d'amélioration du confort d'été du bâtiment mairie/école	13 970,00	3 492,50€	25,00%
<b>Chabrillan :</b> Aménagement du bas du village : stade de foot	957 651,42	30 104,00	3,14%
<b>16ème commission</b>	<b>971 621.42</b>	<b>33 596,50</b>	<b>3,46%</b>
<b>TOTAL année 2025</b>	<b>2 215 592,64</b>	<b>108 322,34</b>	<b>4,89%</b>

Il est précisé

- que le montant des engagements pour l'année 2025 au titre du fonds de concours « Transitions » portera alors sur un montant cumulé de **108 322.34 €** sur une enveloppe annuelle de 333 000€ inscrite au BP 2025 ;
- Que le montant global des engagements au titre du Fonds de concours depuis sa création est de **612 901.33 €**.

Il incite les élus à faire remonter leurs projets d'aménagement. Une revue de projet sera proposée lors d'une conférence des maires prochainement afin de rappeler les modalités de ce fonds de concours.

Pour la commune de Chabrillan, Monsieur Cyrille Vallon explique qu'il s'agit de la 2<sup>ème</sup> tranche du projet d'aménagement du bas du village avec, notamment la réfection du stade de foot.

**Le Conseil :**

*- attribue une enveloppe de 3 492.50€ € du fonds de concours « Transitions » pour des travaux d'amélioration du confort d'été du bâtiment Mairie-Ecole à la commune de Vaunaveys la Rochette.*

*- attribue une enveloppe de 30 104 € du fonds de concours « Transitions » pour l'aménagement du bas du village : Stade de Foot à la commune de Chabrillan.*

*- autorise le Président à signer les conventions afférentes, issues de la Convention cadre modifiée faisant référence à la modification intervenue le 22 novembre 2022 et le 26 novembre 2024*

*- Dit que les crédits sont inscrits au budget en cours*

*- Autorise le Président à signer tous documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

**7. Piscine intercommunale à Loriol : prorogation de 3 mois de la durée de validité des carnets de tickets d'entrées à la piscine.**

Monsieur Jean Serret rappelle qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la piscine de Loriol a été transférée à la Communauté de communes.

Par délibération en date du 26 novembre 2024, le conseil communautaire a validé la nouvelle grille tarifaire et précisé la durée de validité des cartes annuelles (jusqu'à date d'échéance 2025) ainsi que des carnets de tickets jusqu'au 31/03/2025.

S'agissant de ce délai d'utilisation des tickets, il apparaît qu'une prorogation de 3 mois en faciliterait l'usage pour certains habitants du territoire. L'enjeu financier ne mettant pas en péril l'équilibre de la billetterie, les élus de la communauté ayant entendu la demande et souhaitant y répondre favorablement, il est proposé de proroger jusqu'au 30 juin 2025 la validité des carnets de tickets.

Monsieur le Président informe que la pataugeoire actuelle sera comblée cette année et les jeux d'eau ont été choisis. Ils seront installés d'ici l'été.

***Le Conseil :***

- approuve la modification de la durée de validité des carnets de tickets et de la porter au 30 juin 2025***
- Autorise le Président à signer tous documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente délibération***

Monsieur Jean Serret informe qu'une étude va être réalisée sur la pratique de la natation pour :

- 1 équipement sur Livron-sur-Drôme
- 1 équipement sur le terrain à côté du parking du siège à l'Ecosite à Eurre

Des contacts ont été pris avec l'EPCI voisin pour voir dans quelle mesure un partenariat pourrait s'établir. La CCVD sera maître d'ouvrage de ces équipements, dans la mesure où des accords de financement seront trouvés.

**8. Escalade : avenant modificatif de l'« Accord de délégation pour le suivi des sites naturels d'escalade**

Monsieur Jean Serret rappelle que le territoire intercommunal compte 15 sites d'escalade dont deux, d'envergure européenne, sont classés au niveau européen : Omblèze (référéncé sous 2 sites distincts) et Saou (composés de plusieurs sites). Ils constituent deux des trois sites majeurs et historiques de la Drôme.

Afin de permettre le maintien ouvert de chacun des 15 sites, le conseil communautaire, par délibération en date du 09 juillet 2024, avait autorisé le Président à signer :

- Une convention d'accès au site naturel d'escalade entre le propriétaire et l'EPCI ou la commune relative à l'ouverture au public d'une parcelle privée pour la pratique de l'escalade et la garde du site à l'EPCI
- Un accord de délégation quadripartites des sites naturels d'escalades entre la Fédération française des clubs alpins et de montagne (FFCAM), Les Clubs d'escalade référents locaux et le Conseil Départemental de la Drôme.

Afin de permettre à la CCVD de conventionner et de s'assurer juridiquement, il est nécessaire de compléter l'accord de délégation quadripartites avec la liste des parcelles concernées pour chacun des 15 sites d'escalade, c'est-à-dire :

- d'en modifier l'article 1 « *Objet et domaine d'application de la convention* » et de préciser la liste des parcelles en annexe 1.

**« Les termes de cet accord sont applicables sur l'ensemble des terrains figurants sur la liste parcellaire ci-jointe (annexe n°1), sous condition de la signature des conventions de mise à disposition des terrains entre le délégant et les propriétaires ».**

- Il est proposé de modifier également de modifier l'article 5-2

Convention délibérée :

*« Un état des lieux sera dressé contradictoirement par les deux parties et annexé à la présente convention pour décrire l'état initial du site (voies, chemins d'accès, mains courante) concernant la partie escalade »*

**Modifications proposées :**

**« La dernière édition du topo guide décrivant les sites concernés (citer l'ouvrage à l'année de la dernière édition à date de signature du présent accord) atteste de l'état des lieux initial du site (voies, chemin d'accès, mains courantes) concernant la pratique de l'escalade. Les extraits du topo sont archivés et disponibles sur demande »**

- Il est proposé d'approuver la modification de forme de l'article 12

Convention délibérée :

*« Le délégant accepte la garde du site et des biens visés par la présente convention »*

**Modifications proposés :**

**« Le délégant accepte la garde du site et des biens visés par le présent accord de délégation »**

*Le Conseil :*

- *approuve la modification de l'article 1 de l'accord de délégation type pour le suivi des sites naturels d'escalades, pour chaque site, qui sera signé entre le club gestionnaire local, la fédération française des clubs alpins et de montagne (FFCAM) si le club gestionnaire y est affilié, la CCVD et le conseil départemental de la Drôme et ainsi approuve la liste des parcelles présentées*
- *dit que la CCVD assurera la garde juridique de chaque site naturel d'escalade lorsque l'ensemble des conventions afférentes à chaque site seront signées (accord de délégation + convention avec le ou les propriétaires du site)*
- *approuve les modifications des articles 5-2 et 12 tels que proposées ci-dessus*
- *Autorise le Président à signer tous documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **9. Petite enfance : création de 1 poste de Rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe territorial à temps complet (35 heures hebdomadaires)**

Monsieur Robert Arnaud informe que, suite au changement de service de l'assistante en charge de la gestion financière et comptable du service petite enfance, son remplacement a été effectué.

Afin de faire correspondre le grade à l'agent recruté, il convient de créer un poste de Rédacteur principal 2ème classe territorial à temps complet (35 heures hebdomadaires) afin d'assurer les fonctions d'Assistant administratif.

*Le Conseil :*

- Approuve sans réserve l'exposé de M. Le Président
- Décide la création d'un emploi Rédacteur principal 2ème classe territorial à temps complet
- Dit que les crédits sont inscrits au budget en cours
- Autorise le Président à signer tous documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**10. Avancement de grade : création d'un emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet**

Monsieur Robert Arnaud informe que l'agent concerné (responsable des déchetteries) remplit les conditions statutaires pour bénéficier d'un avancement de grade en 2025.

Il convient de créer 1 emploi d'Agent de maîtrise principal à temps complet.

*Le Conseil :*

- Approuve sans réserve l'exposé de M. Le Président
- Décide la création d'un emploi d'Agent de maîtrise principal à temps complet
- Dit que les crédits sont inscrits au budget en cours
- Autorise le Président à signer tous documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**11. Restauration collective : suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet (28h) et création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet**

Monsieur Robert Arnaud informe de la nécessité de palier à l'absence partielle de la Cheffe de cuisine de la cuisine centrale à Pignal. Il est proposé d'augmenter la quotité de temps de travail du Second de cuisine de la cuisine centrale à Eurre.

Il est proposé :

- La suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non-complet (28 heures hebdomadaires), créé par délibération n°11/24-10-23/C
- La création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet (35 heures hebdomadaires).

*Le Conseil :*

- Approuve sans réserve l'exposé de M. Le Président
- Décide :
  - + la suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non-complet (28 heures hebdomadaires),
- La création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet
- Dit que les crédits sont inscrits au budget en cours
- Autorise le Président à signer tous documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**ECONOMIE**

**12. Biens immobiliers. Tarifs de location**

Monsieur Francis Fayard que, lorsqu'un local se libère, les révisions successives du loyer ne sont pas appliquées au nouveau preneur. C'est le tarif initial qui est proposé au nouveau locataire.

Monsieur le Vice-Président propose aux membres du Conseil de délibérer afin que pour tout nouveau locataire, et afin d'être sur le prix du marché, le loyer appliqué soit égal au dernier loyer majoré des hausses successives appliquées au précédent locataire.

Il convient d'appliquer cette règle aux bâtiments présentés ainsi qu'aux futurs locaux à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025.

Bâtiments	Tarifs approuvés	Tarifs actuels après révisions
Atelier 326 rue Brunelle-Eurre	Bail approuvé 2.50 € HT et HC/m <sup>2</sup> /mois (760 € HT/mois)	2.88 € HT/HC/m <sup>2</sup> /mois (876.21 € HT/mois)
Commerce 42 chemin de la Bergerie-Eurre	680 € HT/HC/mois	805.50 € HT/HC/mois
Ateliers 85 rue Raymond Chartoire-Grane	Bail approuvé 5 € HT/HC/m <sup>2</sup> /mois	Atelier 1 : 5.58 € HT/HC/m <sup>2</sup> /mois Atelier 2 : 5.58 € HT/HC/m <sup>2</sup> /mois Atelier 3 : 5.77 € HT/HC/m <sup>2</sup> /mois
Bureaux Place Michel Paulus-Eurre	Bail approuvé 9.50 € HT/HC/m <sup>2</sup> /mois	11.97 € HT/HC/m <sup>2</sup> /mois (pour le plus ancien locataire)
Bureaux et ateliers 150 Av de Judée-Eurre	Bail approuvé Bureaux : 9.50 € HT/HC/m <sup>2</sup> /mois Ateliers : 5.50 € HT/HC/m <sup>2</sup> /mois	Bureaux : 11.79 € HT/HC/m <sup>2</sup> /mois (pour le plus ancien locataire) Atelier 1 : 6.83 € HT/HC/m <sup>2</sup> /mois Atelier 2 : 6.84 € HT/HC/m <sup>2</sup> /mois
Atelier 6A chemin du Grand St Jean-Crest	330 € HT/mois	392.78 € HT/mois
Maison d'habitation Quartier Brunelle-Eurre	3.59 € HT/HC/m <sup>2</sup> /mois (385.84 €) Garage 30 €/mois	4.77 € HT/HC/m <sup>2</sup> /mois (512.65 €) Garage 39.25 €
Ensemble de bâtiments (ateliers, kiosque, bureaux) 256 Av de Judée-Eurre	Bail approuvé 2.88 € HT/HC/trimestre	4.24 € HT/HC/trimestre
Ensemble de bâtiment (hangar, loges, stockage) 256 Av de Judée-Eurre	1 365.46 € HT/HC/mois (1.46 € HT/HC/m <sup>2</sup> /mois)	Sera réévalué en juin 2025
Local 25 impasse du Levant-Loriol	Achat du bien immobilier, la CCD est devenue le bailleur des locataires présents 1600 € HT/mois	1 955.46 € HT/mois
Maison et boutique 238 chemin des Praves-Eurre	Bail approuvé Boutique : 100 € HT/HC/m <sup>2</sup> /mois Maison : 350 € HT/HC/mois	Boutique : 110.57 € HT/HC/m <sup>2</sup> /mois Maison : 387 € HT/HC/mois
Bâtiment ½ lune 56 avenue de Judée-Eurre	Bail approuvé 1 € HT/HC/m <sup>2</sup> /mois	1.09 € HT/HC/m <sup>2</sup> /mois

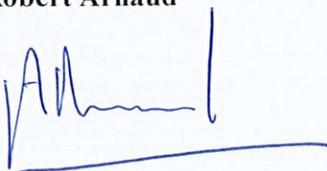
**Le Conseil :**

- valide le maintien des révisions successives en cas de changement de locataire pour les bâtiments listés ci-dessus et pour les futurs locaux à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025
- Autorise le Président à signer tous documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente délibération

La séance est levée à 20h.

Le Secrétaire de séance

Robert Arnaud



Communauté de Communes  
du Val de Drôme en Biovallée  
CS 331

96 Ronde des Alisiers

26400 EURRE

Tél : 04 75 25 43 82

Mail : ccvd@val-de-drome.com

Fait à Eurre, le 27 février 2025

Le Président,

Jean Serret

